Séminaire : Associations, recul de la démocratie et philanthropies

Séance du 19 décembre 2025

Retranscription de la séance : Quelle place pour les philanthropes en démocratie ?

Présentation du séminaire et de la séance par Marianne Langlet du Collectif des associations citoyennes, animatrice du séminaire :

Nous avons intitulé nos travaux : associations, recul de la démocratie et philanthropies, en insistant sur le pluriel. Notre fil conducteur est d'essayer de comprendre dans quel contexte et à quelles conditions, la philanthropie peut soutenir la démocratie, et par ricochet des associations qui oeuvrent à la bifurcation sociale et écologique. À l'inverse qu'est-ce qui peut être profondément anti-démocratique dans une approche philanthropique de la transformation sociale ? Est-ce que la philanthropie peut être frein ou levier de transformation sociale ? Et que désignons-nous sous le terme de philanthropie ? Dans le cadre de nos travaux, nous n'aborderons pas ce qui est appelée « la philanthropie de masse », qui recouvre l'ensemble des modalités de recueil de dons des particuliers, mais la philanthropie qui s'incarne dans les fondations et les fonds, que certains désignent comme « la philanthropie d'élite ».

À l'heure où le soutien public est largement remis en cause, où les associations sont poussées à se passer d'argent public, beaucoup d'associations se tournent vers les fondations philanthropiques sans toujours s'interroger sur l'origine des fonds. L'exemple du Fonds pour le bien commun en est révélateur. Ce Fonds entre dans la galaxie de l'entrepreneur et milliardaire d'extrême droite Pierre Edouard Stérin. Le journal *l'Humanité* a révélé en juillet son projet Périclès pour faire advenir au pouvoir l'extrême droite en France. C'est seulement lors de cette révélation que certaines associations se sont détournées de ces fonds.

Par ailleurs, les chiffres du paysage associatif, montre que la part des dons et mécénat dans les budgets associatifs n'évoluent pas depuis 2005 et restent sous la barre des 5%. Il est donc illusoire de penser que la philanthropie pourra prendre le relais du financement public.

Cependant, la philanthropie se développe en France, soutenue par une politique publique française de défiscalisation parmi les plus favorables au monde, le paysage philanthropique français est en pleine transformation.

Nous voyons ainsi se développer une philanthropie basée sur la confiance qui s'inscrit en réponse à un philanthrocapitalisme et une venture philanthropy qui encadre fortement les associations bénéficiaires et exigent souvent de multiples remontées d'informations et d'indicateurs. La philanthropie basée sur la confiance envisage à l'inverse des relations plus partenariales, qui soutiennent les projets associatifs sans les enfermer dans un cadre trop rigide. Nous observons également la place prise par la philanthropie qui soutient des valeurs d'extrême droite et à l'inverse la montée d'une réflexion sur le financement de la défense de la démocratie par la philanthropie. Enfin, la

multiplication des fonds de dotation interroge sur leur utilisation, leur pertinence et leurs limites pour financer les associations.

Il nous semble donc essentiel avec nos travaux de nous donner un espace de réflexion, en croisant les regards et analyses d'acteurs associatifs, de chercheurs, chercheuses et d'acteurs de la philanthropie pour mieux comprendre ce paysage philanthropique français et construire chemin faisant une boussole collective qui permette d'éclairer les choix des associations et de penser et construire nos relations à la philanthropie.

Nous garderons une question en fil rouge : voulons-nous construire une solidarité philanthropique ou défendre une solidarité démocratique ? Les sociologues Nicolas Duvoux et Sylvain Lefèvre soulignent dans un rapport intitulé Philanthropie et démocratie : *« Si l'on s'intéresse aux grands donateurs/donatrices, il est légitime de se demander si la philanthropie contribue à la privatisation de l'intérêt général ou à la promotion d'une société plus juste »*. C'est à partir de cette tension originelle que nous voulons mener cette réflexion.

Notre première séance vise à nous interroger sur le rôle des philanthropes en démocratie avec cette question en filigrane : Dans quel contexte et à quelles conditions la philanthropie peut soutenir la démocratie et par ricochet des associations qui oeuvrent à la bifurcation sociale et écologique ? A l'inverse, qu'est-ce qui peut être profondément antidémocratique dans une approche philanthropique de la transformation sociale ?

Présentation des deux intervenants :

> **Anne Monier** est chercheuse à l'université de Genève, autrice du livre tiré de sa thèse : « Nos chers amis américains. Une enquête sur la philanthropie d'élite transnationale » et coautrice du livre qui nous a particulièrement nourri pour cette séance : « Philanthropes en démocratie » écrit avec Sylvain Lefèvre.

> **Arnaud Bontemps** est fonctionnaire et fier de l'être, fondateur et co-porte parole du collectif Nos services publics, qui défend les services publics et publie notamment des rapport régulier sur l'état des services publics.

Au démarrage de nos travaux, il nous a semblé important de nous interroger sur la définition des termes que nous employons, qu'entendons nous par intérêt général, qu'entendons nous quand nous désignons l'Etat et comment ces définitions s'imbriquent (ou pas) avec la philanthropie ? Et d'ailleurs de quelles philanthropies parlons-nous en France et quelles observations faites vous de ses évolutions ?

Anne Monier : Un enjeu clé est la définition des termes. Pour revenir sur la notion d'intérêt général, il faut souligner que ce terme a une définition ambiguë, fluctuante et contestée ; cette notion reste débattue au sein de la société et entre chercheurs. Il existe deux approches principales de la notion d'intérêt général. L'approche utilitariste, anglo-saxonne, d'inspiration plutôt hégélienne. Dans cette perspective, l'intérêt général est l'ajustement des intérêts particuliers. Le rôle de l'Etat est alors d'offrir un cadre pour

permettre à ces intérêts particuliers de s'ajuster. L'autre approche, que nous avons en France, est volontariste, d'inspiration rousseauiste. L'intérêt général est alors le dépassement des intérêts particuliers. Il est intéressant de souligner la différence entre ces deux approches.

Ensuite, sur la définition de l'Etat et de son rôle, il existe de nombreuses définitions, pour beaucoup de chercheurs en science politique, l'Etat est une boite noire. Il est cependant important de dire que depuis très longtemps, en France, l'intérêt général est considéré comme le monopole de l'Etat. Il faut également souligner que l'intérêt général n'est pas défini dans les textes juridiques sauf dans le code général des impôts. L'Etat a donc un rôle structurant dans la définition de l'intérêt général. D'ailleurs, lorsque nous parlons des acteurs non étatiques, non publics, nous utilisons plutôt la notion d'utilité sociale. (cf article de l'intérêt général à l'utilité sociale).

Pendant très longtemps, la question de la philanthropie était abordée sous l'angle de son articulation par rapport à l'Etat, sur les relations entre Etat et philanthropie (il existe beaucoup de travaux sur cette question, notamment le livre d'Olivier Zunz, « de la philanthropie en Amérique ») et l'évolution des relations entre Etat et philanthropie. Nous observons des périodes de complémentarité et des moments d'opposition. Il est donc intéressant d'observer comment s'articulent ces deux sphères de la société.

Dernièrement, s'ajoute une réflexion sur le rôle du marché puisque la philanthropie existe entre l'Etat et le marché, une réflexion sur la manière dont la philanthropie définit ses liens avec le secteur privé, notamment le monde de la finance et des investissements.

Arnaud Bontemps : Existe-t-il vraiment un tiers secteur, et s'il existe, est-il vraiment entre l'Etat et le marché ? Il me semble qu'il n'existe pas vraiment de distinction entre Etat et marché, puisque sans Etat, le marché n'existe pas, il n'existe pas de monnaie, de règles communes, par exemple. Qu'est-ce que l'Etat ? Anne a très bien expliqué comment l'Etat avait une forme de prétention au monopole de l'intérêt général. En réalité, c'est plus complexe que cela. Certes, il existe dans les institutions, une forme de revendication démocratique principale et dans ce cas l'Etat serait une forme d'outil de la démocratie. Mais cela dépend de ce que nous définissons comme Etat puisqu'il existe d'autres outils de la démocratie qui ne sont pas l'Etat, au sens juridique du terme, comme par exemple les collectivités territoriales. Cette conception selon laquelle l'Etat serait l'intérêt général suppose que l'intérêt général peut être défini au singulier et que l'Etat peut être identifié et identifié au singulier, or je crois que ce n'est pas le cas. Beaucoup de philosophes et sociologues ont travaillé sur cette question. Je pense notamment à Nikos Poulantzas et Pierre Bourdieu qui, chacun à leur manière, ont essayé de casser ce mythe de l'unicité de l'Etat. L'Etat n'est ni un objet, ni un instrument. Pour Bourdieu, l'Etat est un champ, je dirai que c'est un champ de bataille, un lieu de rencontre des rapports de forces qui structure ces rapports de forces. C'est donc une multiplicité de champs et de champs de bataille. Nous le savons puisqu'à longueur de journée des batailles entre le parlement et le gouvernement, entre l'Assemblée et le Sénat, interne à l'Assemblée, entre les ministères… On voit bien cette hétérogénéité de l'Etat qu'il faut, si on veut le comprendre, arrêter de penser au singulier.

Autre élément de définition important : la démocratie, même s'il est très prétentieux de tenter de la définir. En première intention, nous pourrions parler de pouvoir du peuple

avec au moins deux conditions : la première est une forme de connexion entre la sphère de la décision publique collective et la sphère de la mobilisation publique collective, une jonction entre la sphère démocratique et la sphère de la décision. Deuxième condition : la démocratie n'est pas réductible à l'élection, il existe toute une série de garanties nécessaires pour la faire vivre, de droits et de libertés indispensables pour que puisse exister cette connexion entre, d'une part, une sphère publique au sens large qui inclue la société civile, les mouvements sociaux, l'animation de vie citoyenne, et la décision publique au sens institutionnel d'autre part.

Ces garanties nécessaires, c'est, par exemple, la justice indépendante, les médias indépendants, une recherche libre et indépendante, l'éducation… Nous pourrions même aller plus loin et dire que les conditions nécessaires à la démocratie nécessitent un minimum vital pour la totalité de la population. À ce titre, nous pourrions faire entrer la protection sociale comme l'une des conditions indispensables à la démocratie. Nous voyons là un premier lien avec la question des services publics : la nécessité de répondre aux besoins essentiels pour tous et toutes est indispensable à la démocratie. Or, ces besoins essentiels doivent être définis démocratiquement. La boucle est ainsi bouclée. Il me semble important de souligner que derrière les questions que nous nous posons sur l'Etat, la démocratie, la philanthropie, nous en revenons toujours à des questions matérielles fortes qui conditionnent la réalité de ce que nous entendons comme une démocratie et les conditions de formation et de détermination, toujours conflictuelles, de l'intérêt général. C'est un champ de bataille avec des conditions d'exercice du rapport de force au sein de l'Etat entendu comme pluriel et hétérogène. Ces définitions ouvrent plutôt qu'elles referment sur des définitions réduites parce que je pense que le sujet est trop vaste pour se permettre des définitions univoques sur ces sujets.

Arnaud, à partir de ces cadres de définitions de l'Etat, de la démocratie et des services publics, comment tu analyses la place de la philanthropie en France et ses évolutions ?

Arnaud Bontemps : Je vais laisser Anne bien plus spécialiste que moi répondre à cette question. Je vais la prendre par un autre bout. Si j'ai fait ce tableau de l'hétérogénéité de l'Etat, c'est que cet aspect est rarement souligné. Or, il est important de le comprendre lorsque nous parlons d'intérêt général. Nous constatons aujourd'hui en France, et plus fortement encore ailleurs dans le monde, des attaques massives par des régimes autoritaires, d'extrême droite, contre ce qui fait le substrat de la démocratie : les services publics. Nous constatons partout dans le monde que lorsque ces gouvernements arrivent au pouvoir, ils s'attaquent non pas seulement à la recherche, à la santé, à l'éducation, aux médias mais en premier lieu au service public au singulier en ce qu'il constitue une forme de substrat de la démocratie. Nous voyons là encore combien l'Etat n'est pas monovalent. Ces gouvernements utilisent leur prise de pouvoir sur l'Etat pour saper les conditions de la démocratie au travers de l'attaque envers les services publics. Dans ce contexte là, la philanthropie peut venir défendre des contrepouvoirs. Il s'agit d'une mobilisation de ressources en dehors du champ public, dans le champ privé qui vont venir soutenir les conditions de la démocratie, via le soutien aux médias, aux mouvements sociaux, à la science... Lorsque l'Etat se retourne contre la démocratie, on va chercher ailleurs des moyens, y compris financiers, de la soutenir.

Anne, je te pose la même question en soulignant cette contradiction entre une philanthropie d'élite qui affirme sa participation à l'intérêt général et en même temps

existe grâce à l'accroissement toujours plus forte des grandes fortunes, la défiscalisation, l'évasion et l'optimisation fiscale qui dévitalisent la puissance publique, comment analyser cette contradiction ?

Anne Monier : Je vais d'abord rebondir sur ce qu'a dit Arnaud parce qu'il me semble que nous sommes alignés sur ce point. La diversité et la multiplicité que constitue l'Etat fait qu'il doit être perçu comme un champ de force, de luttes entre des acteurs divers qu'ils soient administratifs, économiques, politiques... etc. Je le rejoins sur l'érosion des frontières entre public et privé. Il est pertinent de penser le rôle de la philanthropie dans ce cadre-là. Si nous considérons que ces champs sont des champs de lutte, d'opposition, de concurrence entre acteurs qui ont des intérêts divers, quel rôle et quelle place pour la philanthropie ? J'ai un peu étudié cette question dans le champ culturel. Il y a eu à partir des années 80-90, l'arrivée des acteurs économiques, notamment des mécènes, nous sommes passés d'une lutte à deux - entre acteurs administratifs et acteurs culturels - à une lutte à trois qui a chamboulé le paysage. Il faut donc penser la place de la philanthropie de manière écosystémique. Quels effets va avoir la montée en puissance de ces acteurs sur ces champs, sur leur définition, leur structuration ?

Sur le lien entre philanthropie et démocratie, ce que j'avais écrit dans le livre avec Sylvain Lefèvre a été percuté de plein fouet par ce qu'il se passe dans le monde, aux Etat-Unis, en Europe, avec les attaques contre la démocratie, contre les principes et le cadre qui structurent la démocratie, les conditions qui permettent l'existence de la démocratie. C'est quelque chose de très important à rappeler. La philanthropie pouvait être vu, dans beaucoup de travaux, comme une menace pour la démocratie ; aujourd'hui, dans ce contexte, elle peut être une manière de la sauver, de la défendre. Je l'ai vu avec le rôle des fondations en Russie, nous le voyons aujourd'hui au Etats-Unis avec des fondations progressistes qui essayent par tous les moyens de lutter contre la politique de Donald Trump. Il y a donc des questions à se poser sur les liens entre philanthropie et démocratie dans un contexte où la démocratie est en danger, encore plus lorsque l'Etat ne joue plus son rôle de défenseur des droits. Si l'Etat n'offre plus ce cadre qui permet aux individus d'être égaux en droits et libres, qui va le jouer ? C'est une question pour la société civile au sens large où une alliance pourrait se construire entre la société civile et des fondations pour défendre la démocratie face à l'autoritarisme de l'Etat.

Pour répondre à la question sur la contradiction entre la montée d'une philanthropie d'élite et l'accroissement toujours plus forte des grandes fortunes, il faut faire attention à ne pas confondre deux problèmes. Il y a d'un côté, une montée des inégalités et une absence toujours plus grande de justice sociale et d'un autre côté la philanthropie. Or, la philanthropie, ce n'est pas que de la philanthropie d'élite. Bien sûr il existe un aspect consubstantiel entre philanthropie et capitalisme, de nombreux travaux l'ont montré, puisque la philanthropie est permise par l'accumulation du capital. Mais il y a une diversité de philanthropies et de formes de philanthropie. Celle qui est le plus questionné reste la philanthropie d'élite dans sa légitimité puisqu'il s'agit d'une minorité d'individus qui prennent des décisions pour le plus grand nombre, en ce sens elle peut être, en soi, un problème pour la démocratie.

La question est donc de savoir si la philanthropie, en faisant alliance avec les acteurs de la société civile, pourra se positionner comme défenseur de la démocratie. Il reste toutefois du chemin à faire car lorsque nous regardons les chiffre de l'Observatoire de la philanthropie, seuls 2% des fonds philanthropiques sont alloués au domaine d'activité désigné comme

« justice, démocratie et pluralisme ». Par ailleurs la plupart de ces fonds vont pour des actions à l'international. L'expérience de la création du Fonds pour la démocratie met en lumière comme il est difficile de solliciter des fonds sur cette thématique, souvent jugée trop politique par les financeurs.

Anne Monier : Je nuancerai un peu ce chiffre de 2%. Il me semble que la manière dont sont divisées les causes ne reflète pas toujours la réalité des sujets. Qu'est-ce que cela veut dire de donner pour la justice, la démocratie et le pluralisme ? C'est une question ouverte à laquelle je n'ai pas de réponse, c'est une sorte de boite noire à analyser. L'une des difficultés, c'est l'aspect politique de ce sujet, le secteur philanthropique historiquement se considère et se revendique apolitique, affirme sa neutralité. Toutefois, c'est en train de changer car de plus en plus d'acteurs revendiquent le caractère politique de la philanthropie. Nous en revenons à la sémantique : qu'est-ce que cela veut dire être politique ? Est-ce le sens politicien ou le sens de la *polis* de la cité, le gouvernement de la cité ? Il est important de comprendre que toute décision est politique. Les décisions de financement, choisir ce qu'on finance, contient une dimension politique. Il est vrai qu'il est difficile pour des fondations de financer des sujets qui peuvent être considérés comme politiques. Cependant, les fondations se rendent bien compte du danger que représente la crise de la démocratie. S'il n'y a pas de démocratie, il n'y a pas de fondations, en tous les cas de moins en moins et surtout il n'existe plus de fondations autonomes. L'existence même de leur travail tient sur cette liberté. Il y a une crainte forte de ne plus pouvoir exercer et exister. De plus en plus de fondations se mobilisent et discutent sur ces enjeux.

Arnaud Bontemps : Je voudrais apporter des éléments sur le sens de la philanthropie au regard des services publics en interrogeant ce qui doit être financé collectivement de manière obligatoire. L'initiative privée a toujours devancé l'institutionnalisation publique dans le domaine de l'éducation, des droits des femmes, de la santé... Il y a une avance du secteur privé sur le service public. Le sens du progrès est d'avoir reconnu politiquement ces besoins comme des besoins essentiels qui doivent faire l'objet d'un droit universel. Pour être effectif, ce droit nécessite la mise en place des services publics. Nous nous sommes battus pour que ces services soient financés de manière obligatoire, nous avons reconnu collectivement ces besoins comme essentiels et donc pris en charge par l'ensemble de la société. Malgré cela, il reste un grand nombre de secteurs où l'initiative privée, donc la philanthropie, vient prendre en charge des besoins qui sont considérés comme accessoires puisque non obligatoires collectivement mais pourtant essentiels, c'est par exemple le cas de l'aide alimentaire. Il existe bien sûr des fonds publics mais aussi beaucoup de fonds privées et d'énergie bénévole qui soutiennent cette aide alimentaire.

Il est inquiétant d'observer actuellement un recul. Nous pensions qu'il existait une avancée toujours plus importante de la prise en charge de besoins essentiels pour tous et toutes, donc une extension des droits. Or, le mouvement de recul actuel amène la philanthropie à soutenir des besoins qui nous semblaient devoir relever d'une prise en charge collective.

Je résumerai ces éléments de réflexion ainsi : la frontière entre l'essentiel et l'accessoire est une frontière politique. La réponse aux besoins considérés comme essentiels se transforme en service public, comme une extension des droits pris en charge

collectivement. Il est inquiétant aujourd'hui d'observer des reculs de ces prises en charge collective avec la philanthropie en guise de palliatif.

Anne Monier : Il est intéressant de noter qu'un grand nombre de fondations ne souhaitent pas être les palliatifs de ce que l'Etat ne peut pas prendre en charge. Historiquement, cette dimension n'était pas toujours présente. Les gens ont toujours cette impression de vase communicant, c'est à dire que lorsque l'Etat recule, la philanthropie prend le relais. En réalité, dans l'histoire, il a existé beaucoup de moments où il y a eu une accélération des deux dynamiques. Je pense notamment au moment fondateur de la philanthropie en France : les années Malraux. André Malraux a donné une impulsion importante à la philanthropie notamment avec la création de la Fondation de France. Or, à l'époque les services publics étaient en pleine expansion avec une volonté politique forte de les développer. Je pense également aux années 80, même si cela correspond à l'arrivée du néolibéralisme, où il y avait une certaine gauche au pouvoir avec un budget du ministère de la culture très important et en même temps une augmentation de la philanthropie. La philanthropie, en réalité, se positionne souvent comme un soutien de l'expérimentation avec l'idée qu'ensuite l'Etat puisse prendre le relais, éventuellement en faire une politique publique. Or, aujourd'hui, ce séquençage des besoins ne fonctionne plus. Beaucoup de fondations se questionnent ; certaines par exemple augmentent leur soutien aux banques alimentaires face au recul du soutien public alors que cela devrait relever de l'Etat.

Si la philanthropie, dans un contexte de bascule autoritaire, de recul des services publics, devient un élément de soutien de la démocratie, alors de quelle philanthropie, de quelles pratiques philanthropiques avons nous besoin ? Cela pose aussi la question de savoir comment les fondations philanthropiques elle-même intériorise cette question de la démocratie et se démocratisent en interne ?

Anne Monier : La question de la démocratisation des pratiques internes aux fondations est vaste. Elle interroge notamment la démocratisation des mécanismes de décision. En Angleterre, certaines fondations intègrent, par exemple, de plus en plus des personnes externes dans les conseils d'administration. Certains comités de sélection sont composés de personnes issues de la diversité ou, en tous les cas, différentes de celles que nous trouvons habituellement dans ces instances. La participation pose beaucoup de questions comme, notamment, la capacité des personnes qui rentrent dans ces conseils d'administration d'avoir réellement un rôle. J'ai échangé avec plusieurs fondations étrangères qui faisaient venir des activistes ou des bénéficiaires dans les conseils d'administration. Finalement, il s'agissait parfois de « *social washing* » puisqu'elles étaient là pour la façade mais n'avaient ni la possibilité de parler et encore moins de prendre position, soit parce qu'on ne leur laissait pas de place, soit parce qu'elles ne se sentaient pas légitimes donc avaient du mal à défendre leur idée, à s'opposer. Cette pratique interroge donc la capacité à faire de la place et d'accompagner la prise de parole ou de position.

Ensuite, la question de la représentativité se pose : est-ce que les personnes qui sont issues des minorités arrivent dans ces espaces en ayant la possibilité de parler au nom des personnes sous-représentées ? J'ai l'exemple d'une femme africaine qui était arrivée au board d'une fondation pour représenter la diversité et qui, au final, avait des propos assez similaires à ceux d'un homme blanc de plus de cinquante ans. Représentait-elle les intérêts de la diversité ? Je suis très critique sur la notion de diversité et je vous renvoie

aux travaux notamment de Laure Bereni qui a fait un excellent livre sur le sujet. Cette question relève donc deux éléments centraux : celui de la représentativité et celui de la participation. Nous en revenons à la question de la démocratie : comment ces organisations deviennent plus démocratiques et permettent à une diversité de personnes, plus représentatives de la société, d'accéder à la prise de décision ? Enfin, il y a la question du rôle et de la place qu'on va leur laisser et de l'importance qu'on va leur donner parce que si c'est juste donner une place à une femme, une personne handicapée pour la représentation, ce n'est qu'une façade et non une volonté de changement.

Arnaud Bontemps : Pour élargir le propos, je pense que les mécanismes identifiés par Anne se retrouvent dans toutes formes d'organisation, et signalent une difficulté fondamentale de la démocratie. En réalité, représentativité, différence de capital culturel, légitimité dans les institutions, prise de décision relèvent d'un processus préparé par des personnes, interprété ensuite par d'autres, or, c'est l'ensemble de ces phases qu'il faut réussir à démocratiser. Cela concerne au premier chef, les associations et l'ensemble des institutions publiques, qui ne sont pas exempts de ces phénomènes qui aboutissent à une forme de captation des pouvoirs. Il existe toutefois une différence fondamentale entre les institutions qui essayent et celles qui n'essayent pas. Par ailleurs, même dans une fondation philanthropique volontariste, il restera une limite démocratique importante, quand bien même elle tenterait de lever un maximum de freins à la participation et la représentativité, au partage du pouvoir, sa capacité d'action restera déterminée par des flux financiers, eux mêmes déterminés par des individus. Elle n'orientera que les fonds que ces individus voudront bien y mettre. Le choix reste entre les mains de ceux qui ont de l'argent et cette capacité est aussi mal distribuée que la richesse dans le monde.

Je voudrais juste citer Sylvain Lefèvre dans Philanthropes en démocratie qui poursuit cette idée là : « Accorder un pouvoir supérieur à un individu au nom de la fortune qu'il a accumulée et des dons qu'il peut réaliser contrevient aux conventions démocratiques les plus essentielles, notamment à la mécanique de la représentation élective et à la notion même d'égalité qui est au centre des enjeux démocratiques ». Dans le rapport du CESE sur le financement des associations, intitulé : « renforcer le financement des associations : une urgence démocratique », il est proposé de transformer la déductibilité des dons en crédit d'impôt pour ne pas exclure les donateurs non imposable. Est-ce que cela pourrait faire partie des mécanismes possibles de démocratisation de la philanthropie ?

Arnaud Bontemps : Aujourd'hui, par le mécanisme de déduction d'impôt, nous attribuons un pouvoir censitaire sur l'allocation de l'argent public. Plus la personne a de l'argent à donner, plus elle oriente l'allocation de l'argent public puisque deux tiers ou trois quart de ses dons seront défiscalisés, il s'agit donc d'argent public. Cela signifie que nous donnons aux personnes les plus riches, une capacité plus importante d'orientation de l'argent public. C'est un pouvoir censitaire qui est problématique. Nous pourrions le limiter, si nous le transformons en crédit d'impôt et que des personnes non imposables (d'ailleurs uniquement au titre de l'impôt sur le revenu car autrement tout le monde paye des impôts) pourront bénéficier de deux-tiers de leurs dons en crédit d'impôt. On ne résoudra pas tout, loin de là, puisqu'il reste un tiers à la charge des personnes et que cette capacité est très inégalement partagée lorsqu'on est en bas ou en haut de l'échelle des revenus. Dans les propositions de bon pour la démocratie, avancées par Julia Cagé , il est envisagé de distribuer des parts d'impôts aux personnes pour qu'elles les attribuent aux associations de leur choix. Nous aurions là un mécanisme un peu plus égalitaire. Il

permettrait de donner à chacune et chacun, la même capacité en valeur d'allocation d'argent public.

Anne Monier : Face à l'inégalité des déductions fiscales, comment démocratiser la philanthropie ? Si nous reprenions l'idée de Julia Cagé et que nous décidions que les fonds philanthropiques sont redistribués à chacun et que chaque personne peut décider d'attribuer la somme reçue là où il le souhaite, cela serait une démocratisation généralisée des ressources qui n'ont pas été mises dans le pot commun de l'Etat. Le problème principal sur la redistribution des ressources est que la philanthropie concerne une minorité qui décide pour une majorité. La philanthropie en soi n'est pas le problème mais le problème est que tout le monde ne peut pas être philanthrope. Si nous disions que tout le monde donne dans un pot commun et ce pot commun est redistribué, alors l'enjeu démocratique serait atteint *(question dans le tchat : ce n'est pas ce qu'on appelle des impôts ?)*. Or, cela ne marche pas comme cela ; ce sont les philanthropes qui décident de l'attribution des flux financiers.

Les fonds philanthropiques captent finalement beaucoup d'argent public. La France a construit un système extrêmement avantageux pour la philanthropie. Elle représente par la défiscalisation jusqu'à 75% voire même 90% d'argent public (prévue par la loi Aillagon de 2003 pour les œuvres d'art désignées comme « trésor national » - proposition de faire de Notre Dame un trésor national), à ce titre est-ce que le développement d'une solidarité philanthropique ne prive-t-elle pas de ses moyens la solidarité démocratique portée par nos institutions publiques ? Et est-ce que le financement public de l'intérêt général, la défense de l'impôt et de sa politique de redistribution par nos représentants élus démocratiquement est-elle désormais has been ? Peut-on encore le défendre ?

Arnaud Bontemps : Dans le débat public, nous avons dissocié la question de l'impôt de la question de ce que permet l'impôt. Dans les grands sondages, lorsque la question est posée : est-ce que vous aimeriez payer moins d'impôts ? La plupart des personnes répondent oui. Il en est déduit un « ras le bol fiscal ». Alors que si vous demandez aux mêmes personnes : voudriez-vous que nous retirions un peu plus de services publics de proximité, d'hôpital, d'école... et en échange, vos impôts sont baissés ? Alors, ils répondent en grande majorité, non. Lorsque la question est ainsi posée, la majorité de la population est en faveur d'un financement collectif des biens essentiels, d'autant plus lorsque ces biens essentiels permettent de couvrir de manière universelle toute la population. Plus les prestations sont ciblées sur une population particulière, moins elles sont soutenues, plus elles sont universelles, plus elles sont soutenues. Au printemps dernier, avec le Collectif Nos services publics, nous avions mené une grande campagne : « le printemps des services publics ». Nous ne l'avions pas appelé « Vive l'impôt » mais nous l'avions appelé : « les services publics, ça vaut le coût ». Nous avions notamment fait des petits films très drôles sur un monde sans service public avec par exemple des pompiers sans service public, une assurance maladie sans service public, l'école sans service public... Je vous raconte un clip que nous n'avons pas pu faire faute de moyens. C'est une salle de classe où un prof rend des copies. Il s'approche d'une élève et lui dit : rappelle à tes parents de payer l'abonnement pour avoir accès à tes notes. Puis, dans une famille, on voit un père de famille qui appelle sa femme en lui criant : « chérie, viens vite, il y a moins 25% sur les cours d'histoire-géo ! » Le clip se termine en rappelant que sans nos impôts, l'école c'est 900 euros par mois et par élève. Voilà ce que signifie prendre en charge collectivement des besoins essentiels. C'est extrêmement moderne et fondamentalement démocratique puisque nous choisissons en commun ce que nous

voulons faire de nos politiques publiques, comment nous voulons orienter nos services publics. Nous répondons en commun à des besoins essentiels, notamment ce qui représentent les piliers de la démocratie : des médias indépendants, une justice souveraine, une recherche publique, une éducation publique... Il faut donc se battre très frontalement pour la modernité démocratique de l'impôt.

Anne Monier : Pour répondre à une interpellation du tchat qui estime que le pot commun dont je parlais tout à l'heure est l'équivalent de l'impôt, je veux dire que cela y ressemble sur le principe, mais la différence est que l'attribution de l'argent serait décidée par les citoyens. Alors que c'est l'Etat qui décidé de l'attribution de l'impôt. Dans mes discussions avec les philanthropes, il y a souvent une grande critique de la manière dont l'Etat gère ses finances. Souvent, la philanthropie est critiquée comme étant le « fait du prince » puisque le philanthrope décide à qui donner en fonction de ses envies personnelles. Et quelqu'un avait répondu à cette critique en pointant que l'Etat relève également du « fait du prince » lorsqu'on regarde comment sont attribuées les subventions publiques. Certes, cette redistribution est plus démocratique mais certains lui reprochent de ne pas être neutre ou objective. Cette critique est facilement déconstruite par le fait que l'Etat conserve la légitimité démocratique que la philanthropie n'a pas.

Il faut aussi rappeler que les services publics sont construits sur le principe que chacun contribue par l'impôt à hauteur de ses capacités et bénéficie de manière égale des services publics. Dans les pays où ils n'existent pas ou peu de services publics, les inégalités sont évidemment bien plus fortes puisqu'une personne qui gagne 2000 euros par mois va payer 150 euros sa consultation chez le médecin tout comme quelqu'un qui gagne 4 millions. Le fossé entre les plus riches et les plus pauvres se creuse alors de manière irrécupérable.

Débat- questions des personnes connectées

Existe-t-il un espace où les acteurs associatifs peuvent avoir des informations sur les différentes fondations pour connaître le positionnement des fondations et la source de leur argent ?

Anne Monier : Je n'ai pas connaissance d'un tel espace en France où il y a assez peu d'informations sur les fondations. En Angleterre, par exemple, il existe des *research officers* qui analysent la provenance des dons. Ils font ce qu'on appelle le *due diligence* pour vérifier que les dons ne sont pas issus de fortunes problématiques. Ils vérifient que les personnes n'ont pas de procès, de condamnation, qu'il ne s'agit pas de blanchiment... L'objectif est d'éviter la « *tainted money* » , l'argent problématique. Nous avons vu, par exemple, avec l'affaire Sackler, famille de milliardaire américain, qui a fait sa fortune notamment avec l'OxyCotin, cause du scandale des opioïdes aux Etats-Unis. La fondation Sackler soutenait notamment de grands lieux culturels, après ce scandale, la National Gallery a effacé son nom, puis le Louvre avait suivi suite à de nombreuses mobilisations (voir le film tant de beauté et de sang versé). Cette question de l'origine de la fortune est assez peu étudiée en France alors qu'elle est très poussée aux Etats-Unis et au Royaume Uni. C'est un sujet qui me semble clé. En France, les associations ne savent pas d'où vient la fortune et si nous prenons l'exemple du fonds pour le bien commun, certaines associations ne savaient pas qui était derrière ce fonds. Elles ont accepté des dons et se sont rendus compte, parfois trop tard, qu'elles n'auraient pas dû. Il est important

d'exiger la transparence des fonds comme une exigence démocratique et accroitre la légitimité du travail des fondations.

Anne Monier expliquait que l'Etat avait la légitimité démocratique mais en réalité aujourd'hui il l'a de moins en moins. Beaucoup de gens ont une vraie réticence vis-à-vis de la philanthropie mais aujourd'hui il y a peut-être plus de réflexion sur comment allouer démocratiquement l'argent dans les fondations que dans les institutions publiques. La discussion dans les institutions publiques tourne plutôt autour de l'objectif de rendre la distribution des subventions moins démocratiques. L'exemple du FDVA, instance de distribution collégiale, mais en réalité c'est la prefecture qui filtre en amont les associations avec lesquelles elle n'est pas d'accord. Dans cette séance d'ouverture de nos travaux sur la philanthropie, il est intéressant de se dire que si nous investissons cet espace de la philanthropie, nous qui ne sommes pas philanthropes, cela peut être des espaces d'expérimentation qui sont bons pour la philanthropie.

Arnaud Bontemps : Il y aurait beaucoup de choses à dire pour démocratiser l'Etat (je publie bientôt un livre qui revient sur cette question). Lorsque je parle d'assumer l'hétérogénéité de l'Etat, il faut le voir conceptuellement, je pense que les travaux de recherche ne se penchent pas beaucoup sur ce qu'implique cette hétérogénéité de l'Etat pour le travail au sein des services publics et de l'Etat. Si l'intérêt général n'est pas une donnée unique que nous déterminons tous les cinq ans au cours d'une élection présidentielle et qui ensuite pendant un quinquennat ruisselle de l'Elysée jusqu'au Finistère, alors comment prenons-nous au sérieux le fait qu'à tous les échelons, il y a de l'interprétation, un rôle véritablement politique de chaque agent public au sein de l'appareil d'Etat ? Comment fait-on autre chose que mettre sous le tapis la dimension politique de nos décisions et comment revendiquer cette responsabilité qui est profondément démocratique ? L'article 15 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen le revendique dès 1789 : « la société a le droit de demander comptes à tout agent public de son administration ». Chaque agent public est individuellement responsable devant l'ensemble de la société de son propre périmètre d'action. C'est un pouvoir véritablement politique. Je ne dis pas qu'il faut le créer puisqu'il existe déjà mais aujourd'hui il est caché, dépolitisé. Or, une décision dépolitisée est celle qui suit le sens du vent dominant. C'est donc particulièrement problématique.

Assumer l'hétérogénéité de l'Etat, c'est reconnaître le rôle politique propre à chaque agent public et donc c'est permettre d'inventer des modalités démocratiques qui sont adaptées à tous les étages de l'administration et des services publics. Il y a là un champ d'expérimentation massif et un champ de réflexion très puissant. On a souvent tendance à résumer la réflexion sur la démocratie au sein de l'Etat à deux choses : un - est-ce qu'on passe ou non à la sixième République ? Deux – quelle est la prochaine étape de la décentralisation ?

On pourrait penser le pouvoir des citoyennes et des citoyens partout dans les services publics autrement que par la question de la décentralisation. Il faut le faire et d'ailleurs nous l'avons toujours fait. En 1789, lorsqu'on été créé les jurys d'assises dans la Justice, nous avons tiré au sort des gens et nous leur avons donné un pouvoir de décision des peines, c'est une forme de démocratie très ambitieuse. En 1945, lorsque nous avons généralisé la sécurité sociale, nous nous sommes appuyés sur la démocratie sociale et donc des élections syndicales. Voilà des modalités parmi d'autres de la démocratisation de l'Etat. Plein d'autres restent à inventer en donnant du pouvoir aux personnes

concernées. Cette question de donner du pouvoir au sein de tous les échelons est extrêmement intéressante. Elle permettrait de penser politiquement, de manière beaucoup plus ambitieuse, la question de la démocratie au sein de l'Etat. Par exemple : qu'est-ce que veut dire la démocratie au sein de la protection de l'enfance ? Qu'est-ce que cela veut dire à la direction générale du Trésor ? Pourquoi pas Oxfam, la BNP et une caméra qui filme les échanges au sein de la direction du Trésor ? Le terme expérimental est approprié puisqu'il n'y a pas de règles mais en revanche nous devons nous demander à chaque endroit, quel pouvoir (j'insiste sur le mot pouvoir parce que la convention citoyenne sur le climat, c'est très intéressant mais sans pouvoir, c'est un erzats de démocratie) on donne à qui, sur quels sujets, et nous avons là une myriade de possibilités. Des expérimentations à faire, à tester, à rater... Il y a un champ massif de démocratisation des services publics. C'est l'avenir des services publics pour qu'ils répondent mieux aux besoins de la population.

Sur la question des bons pour la démocratie, ils envisagent une manière différente d'allouer de l'argent public, il ne s'agit pas d'argent philanthropique. Il s'agit avec les bons de réfléchir à une autre manière de faire qu'en passant par la défiscalisation. C'est aussi une autre manière de démocratiser les services publics.

Est-ce qu'il n'y aurait pas une possibilité de renforcer les capacités de coopératives, de mutualisation et que ce débat sur la philanthropie débouche sur des propositions en ce sens ?

Arnaud Bontemps : La question des mutuelles ne se pose pas aujourd'hui sous l'angle de la démocratie mais sous l'angle de l'égalité. La sécurité sociale se base sur le principe : chacun cotise selon ses moyens, chacun reçoit selon ses besoins. Les complémentaires santé d'aujourd'hui, où les mutuelles sont parfois confondues à des assurance lucratives, c'est chacun cotise selon son niveau de risque et reçoit selon son niveau de cotisation. Ce n'est pas du tout la même logique et c'est une forme de remarchandisation de la protection sociale qui illustre très bien le rôle des services publics. Les services publics ne sont pas un luxe que nous nous permettons parce que nous avons beaucoup d'argent, c'est un choix de financement. Quand on déremboursе les médecins, les médicaments, les consultations, ce qui augmente en parallèle c'est les frais de complémentaires santé, donc c'est un transfert d'argent vers le lucratif. Baisser le financement des services publics, ce n'est pas faire disparaître le besoin, c'est faire monter une dépense privée avec tout son caractère inégalitaire.

La question de la coopérative est, à mon sens, assez différente. Nous pouvons poser la question de la démocratie dans trois espaces différents. L'espace des besoins essentiels reconnus politiquement et collectivement et accessibles à tous.tes par la mise en place d'un service public. Une question vient ensuite : comment est géré ce service public ? Il y a là un éventail massif d'options et de travail pour essayer de démocratiser les services publics à tous les étages. La deuxième question est l'espace du marché, dans lequel la coopérative peut répondre à des besoins que nous ne reconnaissons pas collectivement comme essentiels, mais qui peuvent augmenter le champ de la liberté offert par les services publics. Dans ce cadre du marché, nous sommes dans un champ avec des patrons et des travailleurs, des frictions entre le deux, un lien de subordination et un rapport de force, c'est là que le travail de la coopérative est important comme un élément de démocratie dans cet espace du marché. Elle interroge la question du travail et la manière de démocratiser les conditions de production. Le dernier espace de la

démocratie est la définition de la frontière entre les deux premiers, ce qui relève du champ des besoins essentiels que nous voulons collectivement financer ou ce qui relève de l'espace du marché. Et là nous entrons dans de grandes questions démocratiques qui sont l'allocation des financements publics, la perception de l'impôt, la définition des règles collectives.

Derrière le mot démocratie, nous pouvons entendre des choses très différentes et je pense que nous ne parlons pas exactement de la même chose selon l'espace auquel on se réfère. Les enjeux ne sont pas exactement les mêmes selon que nous parlons de la bonne gestion des besoins essentiels, des services publics ou la démocratisation du travail dans l'espace du marché ou des règles communes de la vie en société, ce qui relève du marché (et qui nécessite sa régulation) ou des services publics.

Les fondations de droit suisse ont un statut unique au monde qui pourrait nous faire réfléchir face à l'opacité que nous observons dans le monde et particulièrement en France. La confédération helvétique, l'autorité fédérale vérifie la transparence totale des fondations et que leurs fonds financent leur objet stipulé dans leurs statuts. Il faudrait sortir de nos frontières et voire comment ces questions se travaillent chez nos voisins.

Et que pensez-vous des fondations territoriales qui permettent de mettre autour de la table tous les acteurs d'un territoire ?

Anne Monier : Les fondations territoriales prennent énormément d'importance au niveau international. Elles sont désignées comme des *community fondations* et renouvellent la manière de penser la philanthropie à la fois par la participation de différentes parties prenantes mais aussi (et c'est ce que je trouve particulièrement pertinent) par la capacité de penser les enjeux de manière systémique et contextualisée, notamment sur les enjeux environnementaux où c'est essentiel parce que cela permet de faire le lien sur des sujets de culture, de santé, d'environnement, de justice sociale, etc. Ce sont des réflexions importantes alors que la démocratie et l'Etat sont remis en cause. J'ai même des chercheurs autour de moi qui disent que nous sommes à une époque de fin de l'Etat nation et une redécouverte des communautés locales, peut-être est-ce par là que se jouera l'avenir de la démocratie ?

Arnaud Bontemps : Je ne jetterai pas trop vite l'échelle nationale ne serai-ce que pour une seule raison : nous avons besoin face au mastodonte qui nous attaque sur la démocratie, d'avoir une échelle politique large qui puisse peser pour imposer des règles. Il y a un rapport de force important qui se joue à cette échelle là.

Vous avez appuyé sur l'existence de plusieurs philanthropies et puis, dans le débat, j'ai eu l'impression qu'on a réessentialisé la philanthropie comme un élément non démocratique. Il me semble qu'alors que les associations sont en difficultés financières parce que les crédits publics se raréfient, parce que le CER exerce une pression sur les libertés associatives, ce n'est pas le moment de disqualifier la philanthropie en appuyant sur le fait que l'Etat représente l'intérêt général et qu'il distribue l'impôt équitablement. Il faut redonner de la crédibilité à certaines fondations, trois remarques : il y a des donateurs qui ne défiscalisent pas, parce qu'ils ne sont pas redevables de l'impôt, il ne faut pas négliger cela. Sur les modalités de décision, il y a beaucoup à faire pour éviter le fait du prince, nous avons dévalorisé la participation parce qu'il y a un risque (réel) de social washing mais à côté il y a aussi des expériences très intéressantes, où des personnes impliquées participent aux décisions des fondations. La vitalité de la démocratie ce ne sont pas simplement les

décisions de la majorité, c'est aussi et en même temps de garantir les libertés associatives, le droit des minorités à financer des causes qui ne sont pas les causes majoritaires ou pas des causes populaires qui ne peuvent être financées que par des fondations. C'est une question de vitalité démocratique.

Si l'on considère que la philanthropie pose question d'un point de vue démocratique parce qu'elle permet à une minorité d'orienter, via la défiscalisation, des ressources publiques, que fait-on des situations où ces mêmes fonds servent à financer du plaidoyer (comme vous l'avez dit, en augmentation) ou du contentieux contre l'État ? N'est-ce pas un renforcement des contre-pouvoirs, notamment dans un contexte de restriction des financements publics, de conditionnalité politique accrue des associations (par exemple avec le CER) et de forte dépendance de l'action publique aux changements de gouvernement avec les risques que cela engendre (notamment si l'extrême droite arrive au pouvoir, par exemple) ?

Anne Monier : Ces deux questions sont très intéressantes. Nous avons aussi montré l'importance et l'intérêt de la philanthropie pour permettre de financer un certain pluralisme. Sur ce que nous appelons les causes cendrillon, c'est à dire les causes les moins financées, il est évident que la philanthropie a un rôle clé. Qu'il s'agisse de la question des prisons, des personnes prostituées, des maladies orphelines... L'Etat s'occupe de sujets majoritaires, beaucoup de sujets restent non traités et la philanthropie est là importante. Et pour relier avec la deuxième question, finalement cette réflexion qui pointait la philanthropie comme un danger pour la démocratie, se transforme aujourd'hui : est-ce que la philanthropie peut devenir un axe de défense et un moyen de soutenir la démocratie dans un moment où l'Etat est défaillant, la démocratie en danger. Face à la montée de l'extrême droite, dans un régime autoritaire ou illibéral, les fondations seront peut-être le dernier rempart. En tous les cas, un instrument fort de contre pouvoir et de capacités à essayer de sauvegarder des espaces de liberté. Toutefois, quand nous voyons ce qu'il se passe aux Etats-Unis, cela reste une question ouverte. Dans ce nouveau contexte, il est important de voir comment la philanthropie peut, dans les années à venir, aider pour que n'assistions pas à une remise en cause de la démocratie mais plutôt un renouvellement de la démocratie et des rapports entre citoyens.

Arnaud Bontemps : Ces questions soulignent à nouveau l'hétérogénéité de l'Etat et la mise en lumière de cette hétérogénéité par la montée, partout dans le monde, des gouvernements autoritaires d'extrême droite. Au fond, si on tente de retraduire cela en question politique, je pense qu'il faut réussir à sortir des questions de statut pour comprendre les batailles qui se jouent aujourd'hui. Je pense que la grille de lecture basée sur le statut est assez inadaptée et pourtant nous continuons à l'utiliser. On parle public/privé, on parle associations, mutuelles, coopératives, or je pense que les lignes de fracture traversent l'ensemble de ces catégories là. Je suis fonctionnaire, je pense que dans mon travail, je défends l'intérêt général et je suis ici en tant que fondateur d'une association, de droit privé, financée par des fonds privés, qui défend aussi l'intérêt général. Je suis président d'une coopérative financée par des fonds publics, pour faire de la santé dans des quartiers populaires de Saint-Denis, je pense que ce statut hybride défend également l'intérêt général. Quand on défend les budgets des associations et des collectivités territoriales, je ne pense pas qu'elles soient une ligne de clivage

intéressante dans notre société, il y a des associations catastrophiques et des collectivités territoriales aussi, je ne pense pas que cela trace une ligne de défense de ce que je considérerai comme de l'intérêt général. Au fond, il me semble que pour prendre du recul, nous pouvons voir une grosse ligne de clivage qui traverse notre société que j'appelle services publics, qui permet de sortir du marché des besoins essentiels et les gérer démocratiquement. C'est une bataille massive du XXIème siècle qui se joue actuellement, nous le constatons lorsque les gouvernements autoritaires s'attaquent aux médias, quand la protection sociale est remarchandisée, quand sont affaiblies toutes les institutions de la démocratie. Je pense que cette question : la marchandisation des besoins essentiels ou leur sortie du marché est la ligne de fracture actuelle de la société et qu'il y a des acteurs publics et privés de chacun des côtés de la barricade. La question n'est pas le statut mais le type de projet de société que nous voulons mettre en œuvre. Est-ce qu'il s'appuie sur le renforcement de la démocratie ou au contraire s'accommode de la captation des pouvoirs et des inégalités qu'il renforce ? Cette question est, à mon sens, derrière la question du lien entre philanthropie et démocratie. Elle est plus structurante que celle du statut. Il nous faut dépasser la question du statut pour nous interroger sur la question de fond qui est le projet de société.